

Relevé de délibérations et avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU)

Auteur:

Stéphane VALAT

Destinataires:

Direction Générale des Services

Copies:

- Olivier Ballesta
- Hélène Velasco-Graciet

1/ PROCES-VERBAUX DES SEANCES DES 16 MARS ET 13 AVRIL 2017

Procès-verbal du 16 mars 2017

⇒ La CFVU adopte le procès-verbal du 16 mars 2017.

Procès-verbal du 13 avril 2017

⇒ La CFVU adopte le Procès-verbal du 13 avril 2017.

2/ CREATION DE DEUX DU¹ EN LANGUE DES SIGNES FRANÇAISE (LSF)

L'ouverture de ces 2 DU concerne un public de formation continue. L'université Bordeaux Montaigne qui propose déjà une formation en langue des signes dans le cadre du CLES/CLUB, souhaite prolonger cette initiation par des formations permettant d'acquérir un meilleur niveau de langue des signes. Elles peuvent ainsi servir de transition vers des formations spécialisées comme celles d'interprète en langue des signes, guide, agent d'accueil, médiateur culturel, formateur...

Le 1^{er} DU propose une formation de niveau perfectionnement et le 2nd de niveau avancé.

Chacune des formations est organisée sur une année pour un volume horaire de 200 heures réparties de septembre à mai. Le rythme de la formation est de 8 heures par semaine durant 24 semaines auxquelles s'ajoutent 8 heures d'activités culturelles en LSF en dehors des locaux de l'UBM ou de l'INJS.

L'effectif visé est de 15 stagiaires en formation continue. Pour répondre au principe d'autofinancement de ces diplômes, les coûts de la formation estimés à environ 25000 € devront être couverts par les droits d'inscription versés par les stagiaires.

- → La CFVU adopte le DU en Langue des signes française, niveau perfectionnement.
- **⇒** La CFVU adopte le DU en Langue des signes française, niveau avancé.

¹ Diplôme Universitaire



3/ Creation du DU Penser le projet de territoire par le paysage - CIEPT

Ce diplôme, co-habilité entre l'UBM² et l'ENSAPBx³, s'adresse à des étudiants étrangers et à des stagiaires de formation continue titulaires d'une licence ou diplôme français ou étranger (bac+3) admis en dispense. Il permet à des étudiants de cultures et de formations différentes d'acquérir les aspects fondamentaux de la culture et de la pratique paysagère et d'expérimenter le projet de paysage comme une entrée porteuse de valeurs et de sens pour penser le projet urbain et de territoire de manière innovante.

Les étudiants étrangers sont majoritairement diplômés dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme, du paysage... Ils viennent plus particulièrement acquérir la méthodologie de projet de paysage et de territoire dans un contexte d'échange et d'expérimentation pluriculturel.

De plus, le DU leur permettra de valider un niveau de français langue étrangère qui pourra être formalisé par un diplôme de langue française (DELF ou DALF), de niveau B1 ou B2. Cette formation s'adresse notamment, mais non exclusivement, à des étudiant.e. s de l'université chinoise de TIANJIN.

Ce DU est également proposé à des stagiaires de formation continue pour la validation de compétences complémentaires à leur cursus initial qui peut relever de toute discipline concernée par la démarche paysagère.

La formation est organisée sur une année pour un volume horaire de 525 heures pour le volet paysage auxquelles s'ajoutent uniquement pour les étudiants étrangers, 288 heures de français langue étrangère ainsi qu'un stage de 40 heures.

L'effectif visé est de 12 étudiants et de 8 stagiaires en formation continue. Pour répondre au principe d'autofinancement de ces diplômes, les coûts de formation estimés à environ 112000 € devront être couverts par les droits d'inscription versés par les étudiants et les stagiaires de formation continue.

La CFVU adopte le DU Penser le projet de territoire par le paysage – CIEPT.

4/ CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE AU DU PENSER LE PROJET DE TERRITOIRE PAR LE PAYSAGE -**CIEPT**

Cette convention a pour objet de préciser les modalités de collaboration pédagogique, administrative et financière entre l'UBM et l'ENSAPBx concernant le Diplôme d'Université Penser le projet de territoire par le paysage.

🥏 La CFVU adopte la Convention de partenariat relative au DU Penser le projet de territoire par le paysage entre l'UBM et l'ENSPBx.

5/ CREATION DE NOUVEAUX PARCOURS-TYPES DE FORMATIONS

Cadre règlementaire :

Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master

Art. 4. – "(...) La liste des parcours types de formation ainsi que leurs intitulés sont soumis à la validation du conseil de la composante concernée et de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique ou du conseil de l'établissement qui a compétence en matière de formation."

² Université Bordeaux Montaigne

Ecole nationale supérieure d'architecture et de paysage de Bordeaux



Les modifications proposées consistent à regrouper des parcours types qui dans leur organisation actuelle ne drainent pas les effectifs suffisants à leur ouverture.

Parcours de la L3 de la mention Géographie et aménagement :

Intitulés des parcours actuels :

- Géographie de l'aménagement et de l'environnement,
- Géographie du développement des territoires,
- Géographie sociale, culturelle et politique,
- Géographie Gestion environnementale des ressources.

Nouveaux intitulés :

- Géographie Aménagement Environnement Ressources,
- Géographie sociale et politique Développement Territoires.

⇒ La CFVU adopte les nouveaux parcours types de la mention de licence Géographie et aménagement.

Parcours de M2 de la mention Histoire de l'art :

Intitulés des parcours actuels :

- Art antique
- Art médiéval
- Art moderne
- Art contemporain

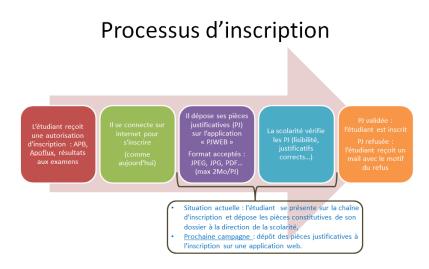
Nouveaux intitulés :

- Histoire de l'art antique et médiéval
- Histoire de l'art moderne et contemporain

La CFVU adopte les nouveaux parcours types de la mention de master Histoire de l'art.

6/MODALITES D'INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 2017/2018

La CFVU est informée des nouvelles modalités d'inscriptions administratives pour l'année 2017/2018. Pour cette campagne 2017/2018, une nouvelle mesure de simplification (préconisation nationale N°7) sera mise en œuvre dans la démarche d'inscription des étudiants : la dématérialisation des modalités d'inscription.



Les étudiants n'auront plus la nécessité de se présenter physiquement sur la chaîne d'inscription, ils pourront s'inscrire administrativement à distance.

Pour la mise en œuvre de ce projet, le comité de pilotage fonctionnel du 10/05/2017 a fait le choix de proposer cette modalité uniquement aux primo-entrants, soit environ 4000 étudiants.



Orientations validées par le comité de pilotage :

- Etudiants en attente de la notification de bourses. Suppression du contrôle a priori qui impose le règlement de l'intégralité des droits par les étudiants en attente de notification. En contrepartie, l'université devra procéder au recouvrement des droits d'inscription des étudiants qui ne sont finalement pas déclarés boursiers ou annuler leur inscription administrative.
- Délivrance du justificatif d'inscription (au format planche de 6 étiquettes avec 3 volets certificat de scolarité, 1 récapitulatif des droits payés et 1 code d'accès ENT). Ce justificatif sera délivré par courriel à l'adresse personnelle des étudiants. Cette pièce est indispensable à l'activation des services numériques et pour justifier de l'inscription en attendant la délivrance de la carte d'étudiant.
- Distribution centralisée des cartes aquipass dans le bâtiment de l'administration pendant la semaine de pré rentrée. 3 personnels a minima des UFR, 3 personnels a minima de la Scolarité sur 3 journées complètes, puis distribution en UFR (inscriptions tardives).

Les risques du projet :

- Mauvaise qualité des pièces fournies par les étudiants qui pourrait provoquer des retards sur les inscriptions,
- Mauvaise évaluation de l'organisation de la chaîne d'inscription,
- Difficultés de maintenir une procédure d'inscription en présentielle avec une procédure dématérialisée (risque de confusion pour les usagers),
- Impossibilité de se connecter à la GED de l'Université et gestion de l'identité numérique des étudiants avant inscription.

7/ CALENDRIER DES INSCRIPTIONS ADMINISTRATIVES 2017/2018



CALENDRIER DES INSCRIPTIONS 2017/2018

CFVU du 18/05/2017

Informations:

Pour les bacheliers : Résultats du bac 1^{er} groupe : 05/07 Résultats 1^{ère} session : 18/05 Résultats du bac 2^{ème} groupe : 08/07 Résultats 2^{ème} session : 11/07

Pour les réinscriptions :

Le 04/09 Début des cours : 11/09

Rentrée :

	PUBLIC	ETAPES	DATES
1	TOUS (REINSCRITS UBM + PRIMO-ENTRANTS)	Inscription en ligne	du 05/07 au 25/09 ⁽¹⁾ (Interruption du 29/07 au 20/08 inclus)
2	PRIMO-ENTRANTS	Validation de l'inscription <u>en ligne</u> (Dépôt des pièces justificatives, paiement ⁽³⁾) : PAS DE RENDEZ-VOUS	du 05/07 au 25/09 ⁽¹⁾ (<u>Interr uption</u> du 29/07 au 20/08 inclus)
	REINSCRITS UBM	Validation de l'inscription <u>en présentiel</u> (Dépôt des pièces justificatives, paiement ⁽³⁾) : SUR RENDEZ-VOUS	du 06/07 au 28/07 et du 21/08 au 28/09 (2) (pour les préparations Agrégation interne, clôture des inscriptions le 08/09)
3	TOUS (REINSCRITS UBM + PRIMO-ENTRANTS)	Inscriptions pédagogiques en UFR	pendant la semaine de rentrée et au plus tard le 13/10

⁽¹⁾ Inscription conseillée pour les bacheliers 2017 du 05 au 28/07 : assistance en ligne renforcée.

Toute demande d'inscription effectuée hors délai ou hors procédure revêt un caractère dérogatoire et doit être instruite par la Direction de la Scolarité (Date limite de dépôt de la demande : 13/10)

⇒ La CFVU valide le calendrier des inscriptions administratives 2017/2018

⁽²⁾ Prolongation pour certains publics (masters à orientation pro, Formations à distance...) du 02 au 13/10 à la Direction de la scolarité.

⁽³⁾ Date limite de dépôt des pièces justificatives et du paiement le 28/09. Les étudiants qui n'auront pas fourni leur notification de Bourse malgré les relances seront $considérés comme non-boursier. Ils devront s'acquitter de la totalité du paiement. \underline{Toute inscription non payée sera annulée le 13/10.$



8/ DESIGNATION DES ELUS DE LA CFVU SIEGEANT A LA COMMISSION DE CESURE

La commission d'instruction qui se réunira le 11 juillet 2017 comprend des élus de la CFVU à désigner. Se proposent :

enseignant.e-chercheur.se: Mme Duféal,

BIATSS: M. Arcelin,étudiant.e: M. Puisset.

9/ QUESTIONS DIVERSES

Objet:

- l'assiduité,
- les modalités de règlement des repas dans les restaurants du CROUS, conditions de restauration,
- le logement d'étudiants ou de professeur étrangers et engagements du CROUS.